Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18:10), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18:05), Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER, Michel BENOIT, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Joël LE DROUGMAGUET, procuration à Gaëlle URVOAS

Secrétaire de séance : Gaëlle URVOAS est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.02.02. (1.1)
Date de convocation : 03 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 03 mars 2026

Objet : Avenant 1 à la convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie aux abords de bâtiments / aménagement urbain « Bouscao/Roudouanton ».

Suite au programme de Voirie Communale 2021 : route de Bouscao et Roudouanton, des travaux complémentaires sont nécessaires pour terminer la voirie de Roudouanton et élargir la voie.

Le coût des travaux passe de 90 000,00 € à 160 000,00 €.

Le montant de la maîtrise d'œuvre initialement fixé à 4 500,00 € est désormais porté à 8 000,00 €.

A cet effet, Lannion-Trégor Communauté a adressé à la commune un devis complémentaire de 3 500,00€.

Aucune autre modification n'est apportée à la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie aux abords

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_02-DE

de bâtiments / aménagement urbain : Programme de Voirie Communale 2021 : route de Bouscao et Roudouanton.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis complémentaire d'un montant de 3 500,00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET

La secrétaire de séance,
Gaëlle URVOAS